

Agrément Education Nationale NOR:MENE1906654A - Organisme de Formation DA 1178 822 27 78

Datadock n° 55008 - Certification QUALIOPI n° 2101433.1

Lundi 6 et mardi 7 février 2023

2 journées consécutives – 12 heures

9h00/16h (mini-pauses toutes les heures et pause-déjeuner 12h à 13h)

Formateurs :

Alain POUHET, Médecin MPR, Formateur en neuropsychologie infantile, Auteur d'ouvrages sur les troubles Dys-, Formateur AFEHP

Michèle CERISIER, Psychologue spécialisée en neuropsychologie, Ergothérapeute, Auteur de « Difficultés scolaires ou troubles dys ? »

Moyens pédagogiques : Présentation PowerPoint interactive. Études de cas concrets.

Références : Les classifications internationales. Les recommandations de la Haute Autorité de santé (HAS) : TDA/H 2014, troubles DYS 2018, troubles TND 2020

Formation réservée aux enseignants, Professionnels de l'éducation, de l'enfance ou de la santé

Prérequis : Pas de prérequis, en revanche à l'inscription justifier de sa fonction de personnel de l'éducation, de l'enfance ou de la santé

Modalité : en distanciel par utilisation de ZOOM pro

Evaluation des acquis en cours de formation : des temps réservés, à mi-parcours et tout au long de la formation, à l'analyse de cas concrets à réfléchir en groupe

CONNAITRE LES TROUBLES NEURO-DÉVELOPPEMENTAUX (TND) TND ET HAUT POTENTIEL INTELLECTUEL

Objectif : *(Voir plus bas les objectifs développés)*

LES TROUBLES « TND » :

- Quelles références ?
- Quelles réalités ?
- Quelles conséquences ?

TROUBLES « TND » et HAUT POTENTIEL INTELLECTUEL

- Comprendre et s'adapter

Contenu : Jour 1

Les références : le DSM5 et la CIM 11

Quand le développement de l'enfant dévie fortement par rapport au développement « typique » :

les différentes situations de TND

- Le TSA (trouble du spectre autistique) : les autistes dits « de haut niveau »
- Le trouble du développement des gestes (TDC/dyspraxie)
- Les troubles de la communication (dont le trouble du développement du langage oral/TDLO/dysphasie)
- Le trouble déficit de l'attention ± hyperactivité (TDA/H)
- Les troubles des apprentissages (dyslexie, dysorthographie, dyscalculie, dysgraphie...)

Repérages et éléments de Diagnostic

Contenu : Jour 2

Des troubles aux conséquences très variables : situations de handicap très contrastées...

- La restriction de participation liée au manque d'automatisation d'outils, de maîtrise du langage oral,
 - Lecture, graphisme, expression écrite...
- La restriction de participation par manque de disponibilité :
 - Autisme, trouble de l'attention

TND et HPI : le HPI est-il un facteur de protection ou de vulnérabilité ?

HPI et TND : des repères pour aller à l'essentiel

Objectifs développés :

OBJECTIF 1 : Le HPI. Évolution dans les dénominations. Critère de HPI. Les tests psychométriques. QI > à 130. Des caractéristiques propres au haut potentiel : quelle réalité ?

OBJECTIF 2 : Les TND. Définition. Références (DSM 5 / CIM 11). Les 6 situations de TND. Comment les repérer ? Ont-elles des caractéristiques communes ? Représentent-elles une situation de handicap

OBJECTIF 3 : Chaque TND a pour conséquence un dysfonctionnement, une atypie de développement différenciée au sein des fonctions COGNITIVES.

OBJECTIF 4 : Les conséquences scolaires différencierées des 6 situations de TDN dans les apprentissages fondamentaux, les conditions d'apprentissage...

OBJECTIF 5 : Les aides : des outils suites à une réflexion. Mesurer les enjeux pour chaque situation. En fonction de l'intensité du trouble : entraînements, rééducations, mesures de compensations de la situation de handicap : comment choisir ?

OBJECTIF 6 : Quelle marge de manœuvre pour l'enseignant en classe. Peut-on partager des mesures inclusives facilitantes pour tous, utiles aux élèves dys-, non pénalisantes pour les autres. Quand et comment recourir à une aide extérieure ?

Dans ces situations parfois complexes, souvent conflictuelles : comment aller ensemble à l'essentiel ?

Modalités d'évaluation : Le formateur intègre des propositions d'analyses de cas concrets par les stagiaires ainsi que des questionnements « Remue-ménages » tout au long de la formation pour s'assurer du suivi par le groupe. De même à mi-parcours il vérifiera les acquisitions et pourra répondre à vos demandes d'éclaircissements.

A l'issue de la formation vous devriez être en aptitude de différencier Haut potentiel intellectuel et TND, d'éviter les confusions, de comprendre les interactions éventuelles, pour adapter votre action, accompagner efficacement le jeune concerné, partager avec vos collègues et dialoguer sereinement avec la famille.

Pour contacter le formateur joindre l'Organisme de Formation qui transmettra amv.afehp@orange.fr

Pour toute information générale concernant les conditions de fonctionnement de notre Organisme de Formation, les informations utiles, les formations assurées ou les propositions de formations à venir :

visitez notre site internet : <https://afep-asso.fr>

ou cliquez sur ce lien : [Informations générales](#)

Pour des renseignements complémentaires : amv.afehp@orange.fr

Tel. 06.16.97.10.38

Nous contacter en cas de handicap